

TARIFS ECOLE 2021-2022

Contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Le montant de la contribution des familles est établi en fonction du quotient familial calculé comme suit :

Revenus fiscaux de référence dernière feuille d'imposition connue	€			€
Montant des prestations familiales perçues durant l'année précédente (voir annexe)	+			€
TOTAL 1				€

Nombre d'enfants à charge (voir avis d'imposition)				
Parent(s) au sein du foyer fiscal (1 ou 2)	+			
TOTAL 2				

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL = $\frac{\text{Total 1}}{\text{Total 2}}$ soit $\frac{\text{Total 1}}{\text{Total 2}} = \dots\dots\dots\text{€}$

Le quotient familial obtenu, se reporter au choix de la catégorie :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
de 0 à 2500 euros	de 2501 à 5000 euros	de 5001 à 7500 euros	supérieur à 7501 euros

FONDATION VICTOR DILLARD



Grâce à votre don, la Fondation Victor Dillard investit de façon désintéressée au développement de l'Enseignement catholique en Loir-et-Cher.

POUR L'AVENIR DE NOS ENFANTS, JE VEUX SOUTENIR LES PROJETS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE LOIR-ET-CHER

JE FAIS UN DON

www.fondation-dillard.org

VOS DONNS SERONT DÉDUCTIBLES DE VOS IMPÔTS

Faites un don à la Fondation Victor Dillard (réduction d'impôts de 66 % des sommes versées).

La fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique.

Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire permettant d'affecter votre don au groupe scolaire Saint Charles.

1. Contribution des familles

Pour la Toute Petite Section (TPS), la contribution des familles est de 100 euros par mois. Les familles des élèves de TPS qui poursuivront leur scolarité à l'école Saint Charles bénéficieront d'une réduction de la contribution des familles de 100 € par année sur les 3 prochaines années.

Remise de 5% pour le 2° enfant 10% pour les suivants si plusieurs enfants de la même famille sont scolarisés en même temps dans les groupes scolaires Saint Vincent-Père Brottier, Saint Charles et le lycée Notre Dame des Aydes. La TPS ne bénéficie pas de cette remise car la catégorie dispose déjà d'un tarif spécifique.	MATERNELLE ET PRIMAIRE	
	Catégorie	Année
	1	379 euros
	2	517 euros
	3	665 euros
4	824 euros	

2. Demi-pension

	MATERNELLE ET PRIMAIRE
Forfait pour 4 repas par semaine	768 euros
Repas occasionnel	6,90 euros

3. Garderie-Etude

Ecole	MATIN	Forfait annuel	170 euros
		Occasionnel	3 euros
	SOIR	Forfait annuel	250 euros
		Occasionnel	5,50 euros

4. Prestations complémentaires : cotisation APEL de 27.50 euros par an

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics.